

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre à 18heures30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques AUZOU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 Novembre 2021.

PRESENTS :

M. Jacques AUZOU, M. Alain COURNIL, M. Jean-Pierre PASSERIEUX, Mme Bernadette SALINIER, M. Serge RAYNAUD, Mme Fanny CASTAIGNEDE, M. Nicolas DURU, M. Jean- François PINSON, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, M. Boris VOIRY, M. Jean-Marie MONTAGUT, M. Alexandre BREGEON, Mme Valérie CORNU, Mme Claudie DAVID, Mme Anabela DE ALMEIDA, M. Francis DESAGE, Mme Martine DOYEN, M. Driss DRIOICHE, M. Pascal FURELAUD, M. Jean Raoul PICHARDIE, M. Frédéric VEZIGNOL, Mme Marie Lou BONGRAIN, Mme Michèle ELOI, M. Jamel FALLOUK, M. Gilles NEDONCELLE, M. Jérémy PIERRE-NADAL, M. Michel RIEM

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Liliane GONTHIER à Mme Fanny CASTAIGNEDE
Mme Béragère BOUGEON à Mme Bernadette SALINIER
Mme Janique PLU à Mme Anabela DE ALMEIDA
Mme Murielle POUGET à M. Pascal FURELAUD
Mme Delphine VARAILLAS à M. Boris VOIRY
Mme Josette MARRANT à M. Jamel FALLOUK

EXCUSES :

Mme Christiane PASQUET, Mme Virginie SIMON-MALARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance et vérifie que le quorum est atteint et propose Jean-Raoul PICHARDIE comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité de ses collègues.

Intervention Monsieur le Maire : le tribunal de Périgueux a nommé Mme BLAIN comme conciliatrice de justice pour l'arrondissement de Périgueux. Elle assurera deux permanences par mois, les mardis matins. Elle travaillera avec les deux médiateurs municipaux et partagera les locaux de la Maison France Services. A titre d'information, ce service est gratuit, elle ne peut intervenir qu'auprès de personnes privées pour des litiges inférieurs à 5 000€. Elle sera en lien avec le tribunal et essaiera de concilier les intérêts contradictoires. Elle est en fonction depuis le mois dernier et démarrera ses permanences le mois prochain. A noter, qu'elle a une dimension judiciaire plus importante que les médiateurs municipaux.

M.FALLOUK : concernant le PV du 29 septembre dernier, il n'est pas mentionné que vous ayez quitté la séance avant la fin du conseil municipal.

Monsieur le Maire : l'oubli sera rectifié dans le PV lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises conformément à l'article L2122-23 du CGCT qui sont enregistrées sous les n°

- **D2021_022** : Mise en place d'un mandat de vente et de recherche entre la Commune et les sociétés Actifs Entreprises et Duo Transactions
- **D2021_023** : Projet « Ensemble plantons 10 900 arbres » / Choix des entreprises

DECISION MODIFICATIVE N°2 / BUDGET DE LA VILLE

Monsieur PINSON, Adjoint au Maire chargé des finances présente la décision modificative n°2.

Le document budgétaire porté à l'approbation du conseil municipal du 24 Novembre 2021 concerne la décision modificative n°2 du budget de la Ville.

Cette décision permet d'ajuster les crédits en fonction de l'avancement des projets d'investissement et des besoins en fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement DM 2				
Dépenses		Recettes		
011-Charges à caractère général	-	39 288,00 €	013 Atténuation de charges	+ 14 247,00 €
673-Titres annulés exercices antér.	+	39 288,00 €	73 Impôt directs locaux	- 372 321,00 €
			74 Etat compensation foncier	+ 724 722,00 €
			7473 participation FRPA	+ 15 326,00 €
023-Virement SF	+	419 464,00 €	74718 Participation	+ 21 756,00 €
			7778- Produits exceptionnels	+ 15 734,00 €
Total		419 464,00 €	Total	419 464,00 €
Section d'investissement DM 2				
Dépenses		Recettes		
002-Réserves foncières	-	200 000,00 €	021-Virement de la SF	+ 419 464,00 €
023-Gymnase Lucien Dutard	+	34 000,00 €		
039-Aires de Jeux	+	58 000,00 €		
044-Groupe scolaire Atur	+	182 000,00 €		
040-Batiments Communaux	-	80 000,00 €		
046-Eglise de SMC	+	34 000,00 €		
052-Aménagement du Bourg d'Atur	-	150 000,00 €		
060-Voirie Communale	+	210 000,00 €		
080-Espaces verts	+	80 000,00 €		
087-Réaménagement de la Halle de Marchandise	+	251 464,00 €		
041-Opérations patrimoniales	+	92 164,63 €	041-Opérations patrimoniales	+ 92 164,63 €
Total	+	511 628,63 €	Total	511 628,63 €

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont détaillées dans la maquette budgétaire.

M.FALLOUK : Monsieur Pinson, lors du dernier conseil municipal, en septembre dernier, vous nous aviez dit que vous saviez précisément quelles seraient les dépenses qui resteraient à réaliser. Force est de constater que deux mois après il y a encore 500 000€ de plus dans les projets. Je pense, que par rapport au compte administratif nous avons aussi constaté que les dépenses n'étaient pas réalisées à 100%. Donc, nous allons rester cohérents par rapport à tout ce que nous avons voté jusqu'à présent, le groupe Vivons Boulazac Isle Manoire s'abstiendra.

M.PINSON : je ne vais pas faire de commentaire en particulier mais je ne connais aucune commune qui peut ajuster ses dépenses au 31 décembre à l'euro, à la dizaine voir au millier d'euro. Lorsqu'il y a 34M€ il y a

toujours des opérations en cours, il suffit qu'il y ait un chantier avec des intempéries durant quelques jours et de ce fait les travaux ne sont pas réalisés. Il y aura toujours des restes à réaliser et heureusement qu'il y a des restes à réaliser parce que cela nous permet de faire des travaux en début d'année. Si nous avons tout fait au 31 décembre, entre janvier, février et mars le temps que nous préparons et votons le budget nous ne pourrions pas faire de travaux et cela interromprez tout. Je fais juste ce commentaire mais je respecte parfaitement le choix de nos collègues.

M.PASSERIEUX : une très bonne réalisation en investissement cela représente les 2/3. Il faut savoir aussi que toutes les communes, globalement, qui ont des budgets importants font des décisions modificatives, parfois deux dans l'année, mais en fin d'année c'est obligatoire. Alors avec la fongibilité asymétrique nous allons pouvoir, maintenant, éviter des DM si nous ne touchons pas la masse salariale. Elle est asymétrique parce qu'on ne touche pas la masse salariale mais si nous la touchons nous serons obligés de faire des DM, même si ça fait perdre un peu de temps. Mais c'est obligatoire.

M.FALLOUK : je reviens sur ce qu'évoquez Monsieur Pinson. Ce n'est pas une bagatelle 500 000€. Vous avez dit dizaine de milliers d'euros ; il y a quand même 500 000€ de plus.

M.PINSON : simplement vous mettez en parallèle que nous avons touché en compensation de foncier de la part de l'Etat plus de 370 000€. C'est une somme que nous ne connaissions pas avant. Nous n'allons pas la refuser. Ainsi on l'utilise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du Budget de la Ville.

DECISION MODIFICATIVE N°1 / BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Monsieur PINSON, Adjoint au Maire chargé des finances présente la décision modificative N°1.

Le document budgétaire porté à l'approbation du conseil municipal du 24 novembre 2021 concerne la décision modificative N°1 du budget Annexe des Affaires Economiques.

Cette décision permet de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes par rapport aux crédits votés dans le cadre du budget primitif 2021.

Section de Fonctionnement : 13 100 €	Section d'investissement : 15 082,53 €
--------------------------------------	--

En dépenses de fonctionnement :

Intérêts réglés à échéance ICNE pour un montant de + 1850 €

Virement à la section d'investissement de +11 250 €

En recettes de fonctionnement :

Taxe sur la publicité + 13 100 €

Les principales dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

Diminution de crédits de 5 000 € sur l'opération de Barnabé

Augmentation de + 16 250 € sur l'opération construction d'un bâtiment commerces et services avenue L.Dutard

Opérations patrimoniales de + 3832,53 €

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

Virement de la section de fonctionnement de + 11 250 €

Opérations patrimoniales de + 3832,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions :

- **APPROUVE** la Décision n°1 du budget annexe des Affaires Economiques.

LOCAL ESPACE AGORA / MISE EN PLACE D'UN CREDIT-BAIL

La Commune de Boulazac Isle Manoire est propriétaire d'un local, cadastré AB 496 comportant un bureau, un vestiaire, d'une superficie de 65 m² situé rue de Sienne, mis à disposition gratuitement depuis 1994 à la Police Nationale.

La Direction Centrale de la Sécurité Publique nous a informé en juillet dernier que suite à un audit et à la réforme territoriale engagée au sein de la Direction Départementale de Sécurité Publique 24, les commissariats de secteur ont vocation à être fermés et la création d'un nouvel hôtel de police de Périgueux devrait voir le jour en 2022. Par conséquent la DDSP demande la fermeture anticipée du commissariat de secteur de Boulazac à compter du 1^{er} Novembre 2021,

Madame RIBAS, gérante de la « EIRL A portée de bisou » sur la commune, souhaite se porter acquéreur de ce local, afin d'y installer son activité et d'y développer son nouveau concept : Café - poussette Boutique et Ateliers en lien avec la parentalité et à ce titre sollicite de la ville la mise en place d'un crédit-bail.

Considérant que cette activité n'existe pas sur l'agglomération et qu'elle permet un soutien aux futurs jeunes parents,

Considérant que le crédit-bail a pour objet de permettre au crédit preneur d'acquérir à terme, les biens et droits immobiliers, en contrepartie de cette faculté le preneur s'obligera , à faire des versements échelonnés pendant toute la durée du contrat,

Considérant l'intérêt d'un tel projet, la ville propose de répondre favorablement à la demande de Madame RIBAS,

Vu le Budget de la ville,

Vu l'avis des domaines n°2021-24053-31791,

Vu les travaux nécessaires à la remise en état du local pour un montant de 40 000 € TTC.

M.FALLOUK : nous n'allons pas nous opposer à cette délibération mais est-ce que nous n'avez pas envisagé de délocaliser quelques services de la Mairie dans ce local ? Pour désengorger le haut ? Je sais qu'à l'époque nous avons fait une demande pour disposer d'un local d'élus mais vous nous aviez répondu qu'il n'y avait pas de place. Est-ce que vous auriez pensé que ce local aurait pu ?

M.le Maire : je n'y ai pas pensé et je ne vois pas pourquoi. Je ne comprends pas pourquoi votre local ne vous convient pas. Ce local c'est le local de l'opposition depuis 25ans. La droite s'en contentait.

M.FALLOUK : ils étaient trois.

M.le Maire : en revanche Monsieur Fallouk puisque vous voulez revenir là-dessus, si vous voulez on peut vous faire visiter les locaux de l'opposition dans toutes les communes de l'agglomération. Je ne vois pas comment vous pouvez y prétendre. Vous avez un local en accès libre, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de commune. Vous avez une ligne téléphonique. Nous n'allons pas faire dans une galerie marchande la permanence de l'opposition.

M.FALLOUK : la question n'est pas là. Je parlais des agents. Est-ce qu'on n'aurait pas pu, par exemple, plus prendre ses aises, avoir plus de services à proximité de la Mairie.

M.le Maire : parce que lorsque vous venez au travail, vous prenez vos aises ?

M.FALLOUK : nous sommes en période COVID, il y a plein de questionnement qui peuvent se poser. L'avez-vous envisagé ? Vous me dites que non.

M. le Maire : c'est une bataille au quotidien de garder des commerces ici, à Périgueux ou ailleurs. Il faut garder une animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'un crédit-bail intégrant le montant des travaux pour un montant de 125 000 € au profit de Madame RIBAS sur une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 2022 dont l'échéance mensuelle s'élèvera à 596 € net portant sur l'ensemble du bien .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le crédit-bail et tous les documents relatifs à cette opération.

PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT LAURENT SUR MANOIRE

Le 1er janvier 2017 est née la commune nouvelle de Boulazac Isle Manoire réunissant les communes d'Atur, de Boulazac, de Saint Laurent sur Manoire et de Sainte Marie de Chignac.

Boulazac Isle Manoire devient la troisième commune la plus peuplée de Dordogne.

Cette bonne santé démographique impose à la commune d'investir pour l'avenir à travers les équipements scolaires, en proposant des bâtiments modernes et respectueux du bien-être des élèves, des usagers et de leur environnement, et donner ainsi aux jeunes de la commune les meilleures chances de réussite dans leurs parcours éducatifs.

En effet, la municipalité s'attache, à travers la priorité donnée à l'éducation, au sport, et à la culture, à favoriser la réussite de tous les enfants de la commune, considérant que l'acquisition des savoirs passe aussi par le fait d'offrir des lieux d'apprentissage qualitatifs propices au bien-être et à l'épanouissement des enfants.

Cette ambition s'est traduite récemment par la construction de l'école Yves Péron, la restructuration de l'école d'Atur ainsi qu'un diagnostic de l'école Joliot Curie.

Dans cette continuité, la municipalité souhaite poursuivre son objectif de mise à niveau de l'offre d'équipement scolaire sur le territoire.

C'est pourquoi, à la veille de la réception de la nouvelle école d'Atur, une réflexion est aujourd'hui menée sur le devenir du groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire.

M.le Maire : en fin de mandat, normalement, nous serons peut-être à la veille d'engager les travaux à l'école Joliot Curie mais nous aurons des bâtiments scolaires rénovés à peu près partout. Des questions ?

M.PIERRE-NADAL : effectivement vous renouvez notre souci que Joliot Curie soit aussi une priorité de ce mandat. Vous l'avez indiqué, on se réjouit que les choses avancent. Simplement une question concernant les anciens bâtiments de l'école Yves Péron. Nous savons qu'il y a la cuisine centrale qui est toujours présente dans ces bâtiments. Mais quels sont les projets qui sont envisagés sur cette ancienne école, est-ce qu'il y a des réflexions qui ont été menées ? Tout simplement savoir où vous en êtes.

M.le Maire : on reparlera, peut-être en janvier/février prochain, de restauration scolaire. Vous avez noté que la cuisine est là-bas pour le moment, nous en avons besoin. Je ne vous cache pas que je ne suis pas certain que l'on puisse faire les travaux de restructuration de Joliot Curie sans avoir besoin de faire déplacer des classes pendant les travaux. Il y a aussi cela à prendre en compte. En effet, à Joliot Curie nous ne pouvons pas mettre de classe dans des bungalows, nous n'avons pas la place pour les installer. Donc il faut que nous soyons attentifs à cela. Alors maintenant, très sincèrement et très modestement, j'ai quelques idées mais il y a une réflexion à avoir sur un terrain intéressant situé au bourg. Je vous rappelle la politique nationale qui s'impose à nous, c'est la réutilisation de toutes les friches. Il y a des élus qui m'ont fait part de leurs idées mais tant que Joliot Curie n'est pas en cours de restructuration, je pense que nous avons un peu une respiration de quelques années. La restauration est un sujet. Il y a aussi le positionnement de l'agglomération qui ne veut plus utiliser les prestations des communes. La ville de Périgueux est en train de remunicipaliser sa cuisine centrale. Cela fait des changements. Donc la cuisine, tant que nous avons besoin nous ne pouvons pas toucher à l'ancienne école. Elle est hors d'eau et hors gel. Mais très sincèrement, j'ai quelques idées mais je ne les ai pas partagées avec d'autres. Il y a un très beau terrain proche de la gare. Il faut réfléchir à l'utilisation. Je ne pense pas que cela mérite d'être une extension de zone mais le moment venu on aura l'occasion d'en discuter.

Il faut garder ce bâtiment pour le risque de besoin lors des travaux de l'école Joliot Curie. A la Cité Bel Air l'accès des camions, des grues ne sera pas simple. Ça m'étonnerait qu'entre le mois de juillet et le mois d'août, on puisse procéder aux démolitions nécessaires pour attaquer la reconstruction. Nous ne pouvons pas laisser les enfants dans un environnement bruyant.

M.PIERRE.NADAL : nous partageons bien évidemment la formule judicieuse que vous envisageriez par rapport à Joliot Curie et au maintien éventuel de l'ancienne école Yves Péron en l'état pour l'instant. Peut-être

faudra-t-il accélérer un peu les choses en raison du risque de dégradation de l'école du vieux bourg si toutefois nous devons effectuer un transfert des élèves pendant la période de reconstruction de l'école Joliot Curie.

M.le Maire : elle est restée meublée. Elle est hors d'eau hors gel, mais elle est entretenue. Il y a un entretien régulier de l'école. Il faut la préserver dans tous les cas en attendant la restructuration. Nous avons déjà perdu, consommé une de nos classes supplémentaires du nouveau groupe Yves Péron, il y a encore un peu de population qui est amenée à arriver. Il faut que l'on fasse très attention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la démarche concernant la construction du nouveau groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux potentielles acquisitions foncières nécessaires au bon déroulement de l'opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les procédures afférentes à cette affaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès d'organismes financeurs, quel que soit le montant et à poursuivre les démarches administratives en vue de l'obtention des aides sollicitées.

FOURRIERE AUTOMOBILE /APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ,par délibération n°2016_09_057, le Conseil Municipal a décidé de concéder à la SAS DOUMEN la gestion de la fourrière automobile dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui est arrivée à son terme .

Monsieur le Maire rappelle également que la commune dispose d'une liberté de choix dans le mode de gestion du service public de fourrière automobile dont elle a la charge (régie, marché public ou délégation de service public).

Compte tenu de l'analyse des différents modes de gestion, détaillée dans le rapport joint, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le recours à la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion de la fourrière automobile pour une durée de quatre ans et d'engager la procédure de passation conformément aux articles L.3120-1 et suivants et R.3121 et suivants du Code de la commande publique relatifs aux contrats de concessions et aux articles L1411-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté du 3 août 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Vu l'avis favorable en date du 8 novembre 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le projet de délégation de service public pour la fourrière automobile,

Vu le rapport en annexe transmis conformément à L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de délégation du service public pour la gestion d'une fourrière automobile pour une durée de quatre ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure de délégation de service public.

REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON DANS LES CIMETIERES DU BOURG I ET II

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un état des lieux a été effectué dans les cimetières communaux en 2016, par l'élus aux Affaires Sociales, la Police Municipale et le service cimetière.

Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenu par les familles.

Il est rappelé que les familles ont l'obligation d'entretenir leur concession. Dans la négative et dans le respect de la procédure en vigueur, la reprise de la concession sera engagée après s'être assuré d'un certain nombre de conditions.

La dernière phase de cette procédure consistera à procéder aux fouilles de chacune des 34 concessions, l'exhumation et à la mise à l'ossuaire des défunts.

Cette opération sera effectuée par un organisme de pompes funèbres.

Pompes Funèbres	Nombre de concessions à fouiller	Montant du devis € TTC
Ets Virgo	14	7 627,20 €
Ets Rigoulet	7	6 760 €
AMG Déco Granit	13	9 048€
TOTAL	34	23 435,20 €

M.FALLOUK : est-ce que les familles concernées sont au courant ou il n'y a plus accès à ces familles ? Si c'était des anciennes familles qui étaient présentes, il n'y a plus de réponse ?

M.le Maire : une information ainsi qu'une publication des panneaux ont été déposées. Si nous connaissions les familles cela serait très simple pour nous. Le problème c'est qu'il y a, entre autre, dans le premier cimetière qui date du siècle dernier des sépultures à l'abandon. Une liste a été publiée en 2016, nous avons déposé des panneaux sur les concessions. Dans cette délibération, pour les concessions citées, aucune personne ne s'est manifestée durant les quatre dernières années. Il s'agit d'une procédure classique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dernière phase de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PARTENARIAT AVEC L'IUT DE BORDEAUX – SITE CAMPUS PERIGORD - DANS LE CADRE DE LA FORMATION BUT « VILLES ET TERRITOIRES DURABLES – PROGRAMME HORIZON(S) 2040 »

- Présentation par Fanny CASTAGNEDE

La ville de Boulazac Isle Manoire souhaite nouer un partenariat avec l'IUT de Bordeaux – site Campus Périgord - dans le cadre d'une nouvelle formation : le Bachelor Universitaire de Technologie « Villes et territoires durables - Programme Horizon(s) 2040».

Ce programme est unique en France. Il s'agit d'une nouvelle approche de formation pour ces futurs diplômés, où les étudiants se voient confier un territoire à analyser dès leur entrée à l'IUT, et pour les trois ans de leur cursus.

Les étudiants auront pour objectif de réaliser un diagnostic territorial et d'en proposer une analyse conformément à la convention de partenariat ci-annexée.

De ces échanges, il est attendu qu'émergent des propositions, des axes de développement qui pourraient faire l'objet, s'ils sont pertinents, de futurs projets.

L'orientation choisie par l'IUT pour la formation « Villes et territoires durables », s'intègre dans la volonté de la commune de toujours mieux répondre aux attentes et besoins de la population, d'offrir à tous ses habitants, qu'ils soient urbains ou ruraux, les mêmes services et chances.

En lien avec les étudiants, la commune a souhaité que leurs recherches portent sur trois axes :

- Le développement social, éducatif et culturel
- Le développement urbain
- Le développement économique

Après concertation, trois zones de la commune nouvelle ont été retenues pour cette étude, à savoir, le Ponteix, le quartier Lucien Dutard et Niversac.

La commune souhaite donner tout l'appui nécessaire aux étudiants pour mener à bien leur mission.

M.PIERRE-NADAL : nous souscrivons à cette initiative et à l'intérêt de ce projet qui lors de la première année est d'établir un diagnostic territorial. Le petit regret, mais nous comprenons la difficulté de l'exercice, c'est que nous n'ayons pas pu profiter de cette occasion pour avoir un réel travail sur l'effet de la commune nouvelle. Il y avait eu un travail de prospective qui avait été réalisé et qui était de bonne qualité lors de la fusion. Cinq ans plus tard, il est vrai, je pense de l'intérêt d'avoir des éléments pour qualifier, et mieux caractériser les effets de cette fusion pour la population. Et ce chantier aurait pu être l'occasion. Je comprends bien encore une fois qu'il faille définir des périmètres et s'y arrêter pour que les étudiants puissent avoir une ligne mais peut-être que dans leurs travaux ils peuvent aussi nous éclairer sur ces aspects-là. Je pense que cela

serait particulièrement intéressant pour éclairer le conseil. Enfin, pour ce qui est de la sollicitation qu'ils auront à réaliser auprès des différents acteurs locaux et notamment des élus, sachez que nous sommes bien évidemment à leur disposition également. Ce serait un regard qui est le nôtre pour contribuer à ce chantier.

M.le Maire : Monsieur PIERRE-NADAL je vais retenir votre suggestion, et je vous propose de le faire à l'échéance de 2026. Ce qui permettra de le partager à la population. Effectivement cela me paraît logique que l'on tire quelques enseignements de l'intérêt d'avoir bâti la commune nouvelle.

Mme CASTAGNEDE : en revanche cela ne rentre pas du tout dans la demande des enseignants. Ils avaient besoin de secteurs pour faire des monographies. Pour les secteurs concernés, les étudiants sont partis également sur des entretiens à réaliser avec la population donc obligatoirement il y aura aussi ce type de retour. Mais ils voulaient des périmètres très déterminés avec des enjeux qui rentrent dans leur cadre d'enseignement. Sur ce cadre-là ce n'était pas possible.

M.le Maire : nous sommes l'une des premières communes à avoir répondu à leur sollicitation. C'est une nouvelle façon de travailler avec les étudiants. Je pense que c'est plus utile qu'ils soient dans la réalité du quotidien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pédagogique avec l'IUT de Bordeaux - site Campus Périgord - dans le cadre du programme Horizon(s) 2040.
- **ALLOUE** une subvention de 5 000€ à l'association étudiante afin de couvrir les frais de déplacement des étudiants (carte Péribus, location de bus) et l'utilisation de petit équipement (numérique, enregistrement sonore et vidéo, etc).

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS

Les Comités Communaux Feux de Forêt peuvent être créés dans chaque commune. Ils se définissent par le rassemblement, sous l'autorité du Maire, de bénévoles volontaires d'une commune, collaborant à la protection de la forêt contre les incendies.

Les personnes faisant partie du CCFF sont désignées par délibération du Conseil Municipal.

La liste des CCFF est centralisée au Syndicat Mixte Ouvert DFCl 24. Cette liste est actualisée annuellement et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Missions :

Les missions essentielles des CCFF sont :

- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur le risque feux de forêt
- L'appui et l'aide aux pompiers :
 - se mettre à disposition du responsable chargé de l'organisation de la lutte active
 - apporter un concours actif sans se substituer au commandement qui relève des pompiers dans tous les cas de figures

Au vu de ces éléments, il convient de désigner les membres du Comité Communal Feux de Forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARRÊTE** la composition du Comité Communal Feux de Forêts comme suit :
 - Monsieur MEGE Stéphane – Sainte Marie de Chignac
 - Monsieur PRIVAT Pierre - Boulazac

MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES POUR LA PERIODE ELECTORALE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2144-3,

Considérant l'élection présidentielle en Avril 2022 et les élections législatives en Juin 2022,

Considérant les nombreuses demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,

Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorales et électorales, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE QUE** pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre les 6 mois précédant le premier jour du mois de l'élection présidentielle et le premier jour du mois des élections législatives, tout candidat ou liste déclarés, ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral, pourront bénéficier gratuitement d'une seule fois de la mise à disposition d'une salle municipale figurant dans la liste ci-après :

Atur : salle des fêtes ;

Boulazac : maison des associations, salle Alain Coulaud-Duteil dite « du Suchet », salle Jean Jaurès ;

Saint Laurent sur Manoire : salle des fêtes ;

Sainte Marie de Chignac : salle du Conseil municipal

- **DECIDE QUE** les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

- **DECIDE QUE** les mises à disposition ne pourront être accordées que si cela ne porte pas atteinte au bon déroulement de la vie locale et notamment au fonctionnement habituel de location de salles.

- **DECIDE QUE** les prestations techniques de sonorisation seront facturées comme il suit :

- Forfait 2h max :

- Semaine : 100€

- Weekend : 150€

- **DECIDE QUE** les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs des dites salles communales et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.

CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE SAINT LAURENT SUR MANOIRE / LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Une réflexion a été menée concernant le devenir du groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire dont la particularité du site réside dans le fait qu'il se trouve implanté sur 3 zones distinctes, au sein du bourg, dans le périmètre d'un patrimoine historique. Compte tenu de la complexité et de la taille de ce projet, la Ville a souhaité bénéficier des services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour établir des propositions sur la base de l'état existant et des besoins évalués à moyen et long terme.

Cette étude débouche sur l'opportunité de procéder à la construction du nouveau groupe scolaire, au sein du centre bourg aux qualités patrimoniales, urbaines, architecturales et paysagères exceptionnelles.

Ce projet doit intégrer les principes de développement durable et devra répondre, dans le cadre de la RE2020, à minima au niveau E4-C1 du label de l'Etat énergie + carbone -. Il s'agira donc d'un bâtiment à énergie positive BEPOS.

Le programme, tel que proposé par l'AMO pourrait s'organiser en 5 unités fonctionnelles (accueil-encadrement, espaces pédagogiques maternelle, espaces pédagogiques élémentaire, espaces appui pédagogique et périscolaire, restaurant scolaire).

L'emprise théorique de ce groupe scolaire serait d'environ 2 800 m² si l'on intègre au programme les espaces extérieurs, à savoir les annexes bâties, les espaces extérieurs sous clôture des écoles.

Par ailleurs, le programme définit un profil de qualité environnementale.

De ce fait, cette opération s'inscrit dans une démarche qualitative et environnementale forte sur les plans :

- Architectural
- Environnemental
- Coûts d'entretien et de fonctionnement
- Performance énergétique
- Conforts acoustique, thermique, éclairage.

En termes de calendrier, les principales étapes envisagées à partir du lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre en décembre 2021 permettront une livraison en juin 2024 pour assurer la rentrée des élèves à la rentrée scolaire 2024-2025.

Dans le cadre d'une opération de cette importance, la procédure retenue est le concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse +, lancé conformément à l'article L 2172-1 du code de la commande publique (CCP) et organisé selon les dispositions des articles R.2162-15 à R 2162-26 du CCP.

Un jury composé conformément aux articles R 2162-17 à R 2162-22 et R 2162-24 du CCP sera mis en place. Outre les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres, membres du Jury, celui-ci comprendra au moins un tiers de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours. L'ensemble de ces membres aura voix délibérative. Des membres à voix consultative seront également désignés par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND** en considération la construction du nouveau groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire de 1 280 m² utiles, à édifier au sein du bourg, dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à environ 3 500 000 € HT, coût estimatif de l'opération indice octobre 2021.
- **APPROUVE** le programme des surfaces de l'opération établi par l'AMO en octobre 2021.
- **AUTORISE** le lancement de désignation du maître d'œuvre de l'opération par voie de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + lancé conformément à l'article L 2172-1 du code de la commande publique et organisé selon les dispositions des articles R.2162-15 à R 2162-26 du CCP en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du nouveau groupe scolaire de Saint Laurent sur Manoire, .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner les trois membres du jury, Maîtres d'œuvre, en qualité de personnes qualifiées, conformément au CCP.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse + et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours (article R.2122-6 du CCP).

REAMENAGEMENT DU BOURG D'ATUR / MARCHE DE TRAVAUX

- Présentation Jean-Marie MONTAGUT

En lien avec les travaux actuels de restructuration du groupe scolaire et les constructions récentes de la nouvelle Mairie, de la salle des fêtes, des vestiaires de sport et de la restauration générale de l'église, il apparaît nécessaire de terminer l'aménagement des voiries et des espaces publics du bourg d'Atur.

Par délibération n°2021_07_113 du 13 juillet 2021, le Conseil Municipal autorisait le lancement d'un marché public de travaux par voie de procédure adaptée.

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux est estimé à 800 000€ H.T. par le bureau d'étude VRD TEC.INFRA qui est le maître d'œuvre de cette opération.

Les travaux feront l'objet d'un seul lot unique VRD.

L'avis d'appel public à la concurrence est envoyé via la plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.dordogne.fr> le 16 août 2021 et publié dans le journal Sud-Ouest du 19 août 2021 pour remise des candidatures et des offres le vendredi 24 septembre 2021, à 12h00 au plus tard.

3 plis sont réceptionnés dans les délais réglementaires.

Analyse des offres

Elle s'effectue au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- valeur technique appréciée au regard de la note méthodologique (pondération 50% assortie de sous-critères)
- prix des prestations (pondération 50%).

M.COURNIL : au niveau des travaux de l'église, il y a des problèmes avec les assurances qui ont réalisées des expertises. Il avait été évoqué que ces travaux-là seraient revus lorsque seront réalisés les travaux d'assainissement. Vous avez dû faire quelque chose pour pas que l'on se fasse coincer, et que l'assurance ne nous indique pas qu'après nous ne sommes plus dans les temps par rapport aux dégradations constatées dans l'église.

M.MONTAGUT : je ne suis pas au courant des problèmes constatés au sein de l'église et si tu as fait des déclarations auprès des assurances.

M.COURNIL : il y a un dossier ouvert. Des demandes ont été faites et des expertises ont été menées. C'est simplement qu'il ne faut pas que l'on se fasse piéger. Certaines personnes sont au courant.

M. le Maire : Alain, la proposition qu'à fait Jean-Marie n'exclut pas que l'on peut assainir la cour anglaise au pied de l'église et Monsieur Meunier (DST) vient de me confirmer que les entreprises qui ont procédé à l'assainissement de l'église de Sainte Marie de Chignac sont en cours de consultation pour que l'on soit en conformité par rapport aux dégradations constatées sur l'église d'Atur. Les peintures se dégradent parce qu'il y a de l'humidité. Mais le projet avance normalement. Par contre si nous ouvrons l'école, il faut absolument que le sens unique, prévu autour de l'école pour que les parents puissent déposer les enfants en toute sécurité, soit garanti dans le courant de juillet/août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECLARE** sans suite la procédure pour le motif suivant : les offres de bases sont largement supérieures à l'enveloppe de 800 000.00 € H.T. que la collectivité a réservée et autorisée pour ces travaux. Les variantes modifient substantiellement la nature du projet.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée, en vertu du Code de la Commande Publique (CMP) relatif aux marchés publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de cette procédure.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE AGRICOLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES ET L'EREA DE TRELISSAC / PROJET « ENSEMBLE PLANTONS 10 900 ARBRES »

- Présentation Sylvie LONGUEVILLE-PATEYTAS

Depuis mars 2020, avec le lancement du programme municipal « Ensemble plantons 10 900 arbres », plus d'une centaine d'arbres a déjà été plantée sur la commune.

Au cours de l'automne 2021 et l'hiver 2022, de nombreux projets d'aménagements paysagers verront le jour, dont ceux situés sur la plaine de l'Agora, ainsi qu'à Saint Laurent sur Manoire et Atur. Ce sont de grands espaces pouvant accueillir des plantations.

Pour ces différents projets, le lycée agricole de la Peyrouse situé à Coulounieix-Chamiers et l'EREA de Trélissac participeront à ces plantations sous la forme de chantier école.

Aussi, il convient d'établir des conventions de partenariats avec ces deux structures.

M.FALLOUK : bien évidemment sur la délibération il n'y a pas de sujet, mais tant que nous évoquons ce dossier, j'aurais voulu avoir certaines précisions. La commune, comme vous le dites souvent est fortement boisée, et donc ce ne sont pas 10 900 arbres plantés ici et là qui vont accroître la production d'oxygène. Si c'était sur la recherche d'aménagement paysager, il fallait la raisonner dans le cadre des réflexions sur l'urbanisation. Nous avons vraiment pensé que c'était sur l'urbanisation, là où il fallait conserver des arbres, c'était en zone urbanisée. Malheureusement on en a abattu beaucoup. Il faut végétaliser les zones urbanisées. Dans le document que vous avez distribué à la population, il est indiqué 3600 arbres dans la forêt communale. Ok, il faut reboiser nos forêts mais nous pensions que les 10 900 arbres c'était surtout dans les endroits à urbaniser afin de faire baisser les températures dans certaines zones, dans certains quartiers où il y a énormément de maisons. Mais on s'aperçoit que finalement les arbres, la plupart ou de moitié seront plantés dans des forêts. Je souhaiterais avoir des précisions parce que nous avons vraiment l'impression qu'on plante 10 900 arbres pour planter 10 900 arbres.

M. le Maire : Monsieur Fallouk si vous suivez l'actualité de la commune il ne vous a pas échappé, que la forêt a brûlé au Frondal au printemps dernier. Sur un terrain qui a brûlé il convient dans le cadre du nouveau mode de gestion du massif forestier, de replanter. Je prends le risque de ne pas être démenti par Fanny mais les 10 900 arbres n'intègrent pas les repousses que nous allons disposer au Frondal. Par contre, vous êtes un peu limitatif, chaque dimanche je fais le tour de la commune et vous avez les terrasses du Suchet III où les arbres sont déjà plantés, l'espace vert qui longe le stade également ainsi qu'autour des écoles, à la Cité Bel Air. Nous ne plantons pas les arbres au hasard mais en fonction des lieux et des endroits où l'on peut. Puisque certaines villes prennent le risque de perdre certaines places de stationnement pour mettre des arbres, nous, nous n'en sommes pas encore là. Je fais confiance à l'équipe qui travaille pour implanter judicieusement. Même moi je plaide pour un endroit que je ne vous donnerai pas et je ne n'ai pas satisfaction.

Mme CASTAIGNEDE : je trouve cela hors sujet. Je veux rappeler que dans le cadre de ce programme, le Maire a délibéré pour recruter. Il s'agit d'un technicien spécialisé dans la gestion des arbres et de la forêt et que malgré tout le respect que Monsieur Fallouk porte à ce technicien nous faisons un réel travail. Monsieur Debord fait partie intégrante de l'équipe qui a créé la charte de l'arbre au Département. Nous pouvons penser qu'il fait de l'habillage joli pour faire plaisir aux élus mais en réalité sur le fond, régénérer de la forêt c'est important, faire des îlots pour anticiper le réchauffement climatique ce n'est pas pour amuser la galerie, planter des arbres en zone, urbaine comme on le fait notamment sur le parc du Ponteix où on revégétalise une zone ce n'est pas non plus pour faire joli. Donc je laisse à l'opposition municipale ses traditionnelles gamineries sans intérêt. Je pense que la Mairie s'est donné les moyens de réussir ce projet qui est un vrai projet de développement durable qui rentre dans le cadre de la charte Neo Terra de la Région et dans tous les systèmes d'anticipation que l'on peut trouver au niveau de l'ONF également. Je veux rappeler qu'on ne plante pas des arbres par-ci par-là, c'est réfléchi. C'est tellement pathétique... Je veux aussi vous dire Monsieur Auzou, je sais votre impatience, mais il s'agit d'un programme qui se déroule sur le mandat et donc il y a un échelonnement.

M.le Maire : je sais bien, je m'y adapte.

Mme CASTAIGNEDE : vos demandes auprès des services ainsi qu'auprès des élus concernés sont bien enregistrées. Mais nous avons tout le mandat pour essayer de trouver des endroits et il y en a pleins. Ce programme de 10 900 arbres c'est de planter des arbres fruitiers, c'est un travail avec les écoles, les centres de loisirs, les aînés, les habitants sur la plantation d'un verger au niveau des Terrasses du Suchet. Il suffit de lire les publications municipales et l'actualité pour savoir qu'il y a du contenu. Après à chacun son appréciation. Je tiens vraiment à rappeler que nous sommes dans une période de changement climatique et qu'il y a toutes ces expérimentations, en collaboration avec l'ONF, la création de forêts Miyawaki pour anticiper les effets du réchauffement climatique.

M.FALLOUK : je voulais juste être rassuré, puisque je sais que nous sommes enregistrés et dans nos propos je n'ai en aucun cas dit que le travail n'était pas fait. Par rapport à l'agent, nous avons voté pour son recrutement et je connais personnellement l'agent pour avoir joué avec lui au basket. Je n'ai aucun problème avec lui. Concernant le travail, ce qui me pose un problème c'est que par exemple, je vais être très factuel, concernant le parking qui a été créé à côté de Lesparat, neuf arbres ont été plantés, toutefois sur ce parking treize ont été abattus. Je le sais, car une personne qui travaille sur le chantier me l'a indiqué. Vous pouvez dire on en plante neuf mais nous en avons perdu treize. Donc quatre en moins. Est-ce que vous incorporez dans vos calculs les arbres qui sont abattus ? Si vous en plantez 10 900 mais abattez 12 000, nous serons dans le négatif à la fin du mandat, même si je suis très perplexe pour les 10 900 à l'égard des cinq ans. Nous en reparlerons en 2026. Nous serons très pointilleux.

Mme CASTAIGNEDE : je précise effectivement que Monsieur Debord tient des tableaux depuis qu'il est arrivé. Il tient les comptes des arbres qui ont été enlevés et plantés.

M.le Maire : Monsieur Fallouk, l'équipe majoritaire a été élue sur ce projet, elle le met en œuvre et après vous ferez vos commentaires. Pour le parking où on nous a annoncé une catastrophe, mais aujourd'hui je me fais engueuler car il n'est toujours pas ouvert. Les gens attendent ce parking, nous apportons un confort à La Poste, à la boulangerie. Cependant vous n'êtes pas sympa, car il s'agit de Monsieur Serra, qui a été choisi pour travailler à cet endroit-là. Nous lui avons laissé carte blanche. A titre d'information il habite à Boulazac et son entreprise a participé à un concours national pour les espaces verts. Nous avons confié une mission à l'entreprise SERRA pour qu'elle mette en valeur le lieu. Vous voilà occupé. Si vous devez suivre tous les chantiers et compter les arbres, c'est passionnant...Monsieur Pierre-Nadal nous abordons un autre sujet.

M.PIERRE-NADAL : je souhaite intervenir concernant ce sujet. Je ne me suis pas encore exprimé. C'est vrai que l'on peut être un peu surpris du caractère un peu présomptueux des réponses, comme quoi nous sommes hors sujet, de la gaminerie, des propos que je trouve dommage d'exprimer quand on ouvre un débat sur un sujet important. On imagine que tout cela aura un coût. Ce sur quoi nous ne sommes pas forcément opposé, puisque vous le savez très bien il figurait, pas en ces termes, dans notre projet, le souci d'avoir une ambition en matière de végétalisation de notre commune et de lutter contre ce que, à l'époque vous le saviez très bien, étiez qualifié de bétonneur et donc nous pouvons avoir le sentiment que cette opération essaye ou tente de couvrir une image qui a pu être la vôtre ou qui l'est toujours, ce n'est pas à moi d'en décider. A l'évidence le projet est pour nous intéressant, les propos de Jamel n'étaient pas de dire que ce sujet n'était pas intéressant, il y a de réelles vertus éducatives, pédagogiques, c'est évident. Du lien social qui peut se créer autour de ce projet, sur l'ambition ensuite en matière de lutte contre le changement climatique je suis suffisamment bien placé pour le constater chaque semaine lorsque je remonte sur Paris et pour constater que l'effet des particules fines est assez marquant. Il y a une réelle différence entre ce qu'on peut ressentir dans les zones très urbaines et les zones plus rurales. Toujours est-il que la question qui se pose est celle de l'objectif 10 900 arbres.

M.le Maire : vous avez le droit de vous poser la question. Nous avons été élus sur ce programme et donc nous l'appliquons.

M. PIERRE-NADAL : la manière dont il est conduit peu à certains égards nous convenir et notamment sur le travail qui est réalisé en direction des écoles, de la population. C'est un travail intéressant. La question c'est ce chiffre, qui vous obnubile, de considérer qu'il faut avoir absolument 10 900 arbres et ce qui conduit à ce que vous soyez amené à identifier des plantations à des endroits qui peuvent peut-être ne pas être nécessairement utilisés au regard de la configuration du site, au regard des endroits où elles sont envisagées. Simple-ment ce que l'on dit c'est que le projet est intéressant mais d'une certaine manière on considère que vouloir planter pour planter n'a pas forcément de sens et que cela doit correspondre à un projet dans chaque quar-tier, notamment dans les zones urbanisées comme l'indiquait Jamel. Là où il y a de vrais besoins. Dans vos prospectus, que nous avons lu très attentivement, l'ambition première, la priorité première de ce projet c'est d'allier végétal et urbain. C'est vraiment de faire cohabiter la nature et l'urbain, ce n'est pas de planter des arbres là où il y en a déjà. La question de l'entretien de la forêt communale que nous ayons eu ce projet ou non, elle se serait posée de la même manière. On entretient la forêt communale, on replante, on enlève, cela est logique.

M. le Maire : Monsieur Pierre-Nadal, je vais être simple, j'ai l'impression que vous venez de nous faire un rétropédalage. Mais 10 900 arbres ce n'est pas une obsession c'est un symbole. Je connais un candidat à la présidentielle qui a dit « mon ennemi c'est la finance ». Moi je vous indique qu'il y a 10 900 habitants, nous n'avons jamais dit que cela serait fait dans les six ans. L'opération 10 900 arbres c'est un arbre par habitant pendant la durée du mandat. Après nous ne sommes pas obsédés comme Monsieur Fallouk qui va compter les arbres les uns après les autres. On sera peut-être à 8 000, 10 500... Je n'en sais rien mais c'est un objectif. Monsieur Hollande a dit « mon ennemi c'est la finance » nous avons vu comment cela s'est terminé. Mais c'est un mot d'ordre de campagne électorale mais par contre à Boulazac lorsque l'on prend un engagement on essaye de s'approcher de sa réalisation. Je vais demander une vigilance particulière. Puisque cela à l'air d'être une habitude, vous devriez vous poser la question comment l'Etat peut sacrifier des arbres qui ont plus de 100 ans sans aucun état d'âme le long d'une route. Cela peut vous donner l'occasion d'écrire comme vous le faites souvent en Préfecture, parce que vous pourriez légitimement. Et c'est ce que j'ai fait verbalement avec les deux Préfets concernant la manière dont on a traité les arbres plus que centaines dans le cadre du chantier de la RN 2089/221. Nous avons épuisé ce dossier ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec le lycée agricole de la Peyrouse.
- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'EREA de Trélissac.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL DE LA RN221 ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE

La présente convention a pour objet de déterminer les responsabilités d'entretien des dépendances et des équipements du domaine public routier national de la RN221 en agglomération de la commune de Boulazac Isle Manoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'entretien du domaine public routier national entre la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest et la commune de Boulazac Isle Manoire.

ETUDE D'ECLAIRAGE PUBLIC SDE24 / ROUTE DE POMMIER

La commune souhaite étudier la possibilité d'éclairer trois arrêts de bus route de Pommier.

Dans ce cadre, c'est au syndicat de l'énergie de la Dordogne (SDE 24) que revient la possibilité d'étudier cette demande, de réaliser les études techniques et de conventionner avec la commune afin de réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure auprès du SDE24 afin de lancer les études techniques concernant l'éclairage de ces trois arrêts de bus route de Pommier.

LOTISSEMENT « LES TERRASSES DU SUCHET III » / RACHAT DU LOT N° 128 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME SAMISSON RANAIVO

Par acte authentique en date du 26 Juillet 2021 Monsieur et Madame SAMISSON RANAIVO se sont rendus propriétaires du lot n° 128 du Lotissement « Les Terrasses du Suchet III » pour un montant de 45 000 € HT.

Toutefois, après avoir obtenu leur permis de construire, Monsieur et Madame SAMISSON RANAIVO ont abandonné leur projet.

Aussi, ces derniers seraient disposés à revendre le terrain à la ville. Au regard de la situation il est proposé d'accéder à leur requête.

Les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

Vu le décret n° 95-127 du 08 février 1995 relative aux transactions immobilières réalisées par les collectivités locales,

Vu le budget des Lotissements « Les Terrasses du Suchet III »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RACHETE** le lot n° 128 situé au lotissement « Les Terrasse du Suchet III » pour son prix d'acquisition de 45 000 € HT soit 53 130,74€ TTC augmenté de 4 425,67€ représentant le montant de la taxe de l'acte soit un prix total de 57 556,41€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce rachat, et notamment l'acte authentique.

ADHESION AU PROJET « TRAME NOIRE » DU SDE24

Le Syndicat Départemental d'Énergies (SDE 24) propose aux communes de Dordogne d'adhérer au projet « Trame Noire ».

L'éclairage extérieur, public et privé, impacte en effet la biodiversité en ce qu'il peut représenter un obstacle fragmentant les espaces naturels.

Des solutions existent, telles que l'aménagement de trames noires, qui permettent d'assurer la continuité écologique, à l'instar des trames vertes et bleues.

Ces deux dernières années, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et s'est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial intégrant notamment la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse.

M.PINSON : j'espère qu'au nom de la biodiversité nous ne mettrons pas en cause la sécurité des gens par rapport à deux lampadaires. Et que le bon sens l'emportera et qu'il ne faut pas tomber dans un excès.

M.le Maire : nous avons peut être sauvé l'usine des campings cars pour un papillon. On l'a peut être sauvé. Il a niché quelque part mais il n'est pas revenu. Nous allons pouvoir faire un dossier pour développer la zone en question. Je le dis avec un certain humour, je suis fils de paysan. La nature a une capacité de régénération qui est exceptionnelle. Est-ce que vous savez quel est l'endroit le plus riche en biodiversité en Dordogne dorénavant ? C'est le long de l'autoroute. Les animaux ne sont pas bêtes ils ont trouvé un endroit pour se protéger. Le long de l'autoroute où il y a des espèces qui reviennent mais c'est pour cela aussi. Il y a un processus en cours avec l'agglomération et l'Etat sur les publicités lumineuses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **S'ENGAGE** dans ce projet collectif, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, afin de mener une réflexion sur la mise en œuvre de trames noires pour lutter contre la pollution lumineuse.
- **AUTORISE** des études nécessaires à la définition de trames noires.
- **NOTIFIE** au Grand Périgueux, par cette délibération, l'adhésion de la commune à ce programme avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

UDM24 / CONTRE UNE APPLICATION RIGORISTE DU PRINCIPE DE "ZERO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS"

Considérant les dispositions de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience », notamment celles concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du

Zéro artificialisation nette, c'est-à-dire la volonté affichée par l'État de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain.

Considérant qu'il s'agit, au niveau national, de réduire de moitié, sur les 10 prochaines années, le rythme d'artificialisation des sols (c'est-à-dire « *l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol* ») au regard de la consommation réelle observée des espaces naturels, agricoles et forestiers dans la décennie précédente.

Considérant que cet objectif national doit être décliné au niveau régional au sein des SRADDET, ainsi, par la suite, qu'au niveau local dans le cadre des SCOT et des PLUi.

Considérant que cet objectif doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional en fonction d'une nomenclature des espaces artificialisés non encore publiée par décret.

M. PIERRE-NADAL : en écho au précédent débat sur la question des arbres, nous allons voter cette délibération par soutien à l'Union des Maires et à cette démarche qui concerne les communes peu urbanisées. Il se trouve que la nôtre au contraire est beaucoup plus urbanisée. En effet entre 2011 et 2016 nous avons un rythme d'artificialisation qui a été d'environ 1.7% lorsqu'au Grand Périgueux le chiffre est de 0.3%, pour la Dordogne 0.1%, la Région Nouvelle-Aquitaine 0.1% et en France 0.1%. Il faut que nous soyons vigilants. Nous allons considérer que cette délibération est une délibération de solidarité parce que nous sommes une commune qui a beaucoup urbanisé. Nous ne sommes pas une commune qui a des difficultés à respecter la règle que vous venez d'évoquer. En tout cas il faut quand même marquer une vigilance sur l'artificialisation à venir de notre commune.

M. le Maire : ce n'est pas pour Boulazac. Toutefois Monsieur Pierre-Nadal je ne lis pas les sites de type Facebook, on m'en fait la lecture. Mais il faudra atteindre une certaine cohérence puisque la commune de Boulazac par anticipation a commencé à reconstruire la ville sur la ville. En clair, ce qu'on nous demande c'est qu'avant de consommer des espaces il faut reconstruire sur les friches ou les anciens terrains consommés. Ce qui est le cas au Ponteix ainsi qu'avec les logements du Campus de la formation. Bientôt l'hôtel à Saint Laurent. Ce que je veux dire, ce n'est pas un reproche simplement une remarque, il faudra être cohérent parce que si on veut atteindre les objectifs qu'on nous demande d'atteindre, et on y arrivera, c'est avant de consommer de nouveaux territoires c'est d'abord, comme ce que nous faisons à la gare de Périgueux avec le pôle multimodal, ainsi que pour le dépôt du local de Péribus, nous reconsomons des territoires qui avaient déjà été utilisés. Mais par contre, vous avez donné des chiffres mais comprenez bien qu'à Villefranche du Périgord il ne s'est peut-être rien passé pendant vingt ans, si on leur dit vous avez 50% de 0 vous ne pouvez rien faire. Il va y avoir une incompréhension du territoire. Par contre il faut arrêter de consommer des terres agricoles. Un autre débat que nous avons avec la Chambre d'Agriculture de Dordogne, avec Monsieur Granger, le problème ce sont les successions agricoles. C'est bien de ne pas consommer les terres agricoles, il faut y arriver, mais vous allez à Vergt où il y a eu la période heureuse des fraises, et depuis les terrains abandonnés par les agriculteurs sont devenus des forêts vierges, il faut préserver les terres agricoles mais il faut aussi faire un effort pour que les terres soient reprises et remises en exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PARTAGE** cette préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État, s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés, la notion d'étalement urbain ne s'appréciant évidemment pas de la même manière autour d'une métropole et aux abords d'une petite commune rurale.
- **DECLARE** qu'il contestera, de ce fait, une application rigoriste et strictement verticale des textes – trop souvent subie par le passé - qui priverait définitivement les territoires ruraux de toutes possibilités de développement avec pour conséquence majeure une sanctuarisation de ces derniers n'étant plus voués qu'à être des zones « de respiration » entre deux métropoles.
- **DEMANDE** que la transcription des dispositions de la loi au sein du SRADDET et la fixation des futures orientations d'aménagement, consécutivement à une prochaine concertation avec les SCOT du territoire régional, prennent en compte cette notion de différenciation entre les territoires et exige que les collectivités du bloc communal (communes et EPCI) y soient plus étroitement associées.

MOTION DE SOUTIEN A SALAH HAMOURI

- Présentation par Frédéric VEZIGNOL

Monsieur Salah HAMOURI, avocat, citoyen franco-palestinien, est à nouveau victime de l'acharnement des autorités israéliennes. Le 18 octobre 2021, Israël a révoqué son titre de résident permanent de Jérusalem en raison d'une prétendue « violation d'allégeance » à l'Etat. Il est donc sous la menace permanente d'une expulsion de Jérusalem, sa ville, celle où il vit, exerce ses activités professionnelles, la ville où il est né.

Salah HAMOURI est doublement victime d'un harcèlement délibéré des autorités contre lui et ce qu'il représente, et d'une politique d'expansion coloniale qui voudrait ériger Jérusalem en capitale d'un Etat unique Israélien.

Pour rappel, Monsieur HAMOURI, avait été incarcéré arbitrairement et illégalement sous le régime de la détention administrative pendant un an, entre 2017-2018, dans les geôles israéliennes. Avocat, défenseur des droits du peuple palestinien, citoyen franco-palestinien, figure de la résistance à la colonisation, les persécutions qu'il subit sont contraires au droit international et doivent cesser.

L'annexion illégale de Jérusalem, comme capitale autoproclamée d'Israël doit également cesser. Jérusalem n'est pas la capitale d'Israël, mais une ville sous statut international protégée par le droit international, au même titre que celles et ceux qui y résident. L'expulsion de Salah HAMOURI s'inscrit dans la droite lignée des exactions commises à Sheik Jarrah à l'été 2021.

L'Etat d'Israël bafoue en toute impunité les droits humains et les conventions internationales attaque celles et ceux qui osent s'opposer à sa politique, sur son territoire et au-delà.

Pour avoir refusé d'intervenir dans les territoires occupés durant son service militaire, Omer FELD, habitant de Jérusalem, communiste israélien de 29 ans est incarcéré dans la prison de Tzedek, dans la banlieue de Tel-Aviv.

Pour avoir manifesté son soutien à Salah HAMOURI, Azzédine TAIBI, Maire de Stains, Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis, a été attaqué par une association inféodée à la politique israélienne d'extrême droite, lui reprochant « d'oublier ses obligations d'édile municipal et de se mêler de politique étrangère qui reste de la seule compétence régaliennne de l'État », ignorant ainsi le principe constitutionnel de la république française de libre administration des collectivités.

A Boulazac Isle Manoire, jumelée depuis 2017 avec le camp palestinien de Birzeït, la défense du peuple Palestinien et des droits des peuples à l'autodétermination est inscrite dans les valeurs de la ville.

M.COURNIL : en terme de débat, de dire que l'on est solidaire totalement de ceux qui sont victimes d'exactions ou d'abus de droits on ne peut qu'être d'accord et encore plus lorsque la personne est un peu Boulazacois. Et qu'on soit solidaire, je le suis à 100%, dans tous les cas qu'il peut y avoir. Je demanderai juste à mettre une phrase à la fin pour dire que la demande de soutien, elle s'applique chaque fois à chaque individu peu importe l'endroit où il se trouve.

M.VEZIGNOL : cette motion a été présentée par Dordogne Palestine avec le soutien des associations de Marouane Barghouti et c'est dans ce cadre-là qu'on la présente. Elle œuvre pour la libération de la Palestine, sachant le lien que nous avons avec les palestiniens, avec le projet de jumelage, les enfants que nous recevons à Boulazac. C'est uniquement dans ce cadre-là que nous l'avons présenté. Après concernant la libération ou le soutien à d'autres personnes, peut-être que d'autres associations pourraient en parler mieux que moi.

M.COURNIL : c'est uniquement sur le principe. Comme lorsque l'on défend la laïcité, on défend l'Homme et la liberté des individus. Juste l'indiquer comme cela sans rentrer dans des débats.

M.le Maire : Alain, j'ai accepté de présenter la motion parce que c'est un citoyen français. Après il y a le débat des relations internationales mais je pense que la commune de Boulazac a accueilli des victimes de guerre. Je vous rappelle que lorsque les Etats-Unis ont abandonné l'Afghanistan, en tant que Maire, j'ai fait savoir au Préfet que nous étions prêts à les accueillir. Nous avons accueilli des albanais, des vietnamiens, des cambodgiens. La ville a une tradition d'accueil et de soutien. Là cette démarche est spécifique. Un élu, maire d'une ville en Seine Saint Denis a été menacé par des extrémistes. Et donc nous sommes dans la défense de citoyen français. Alain ne me fait pas dire qu'un combattant des droits de l'Homme n'a pas le droit d'être soutenu s'il n'est pas français. Mais c'est la spécificité de la sollicitation que nous avons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien à Salah Hamouri, Azzedine Taibi, Omer Feld, tous les trois mis en cause en raison de leur engagement pour la défense du peuple Palestinien.
- **DEMANDE** à la diplomatie française d'intervenir pour que Salah HAMOURI retrouve son statut de résident permanent de Jérusalem, et d'exiger le respect du droit international par l'Etat d'Israël.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

M.le Maire : Mes chers collègues vous allez bientôt recevoir le calendrier des vœux de début d'année prochaine. Ce matin j'ai rencontré le nouveau Préfet. Les marchés de Noël et les cérémonies de vœux sont dans le collimateur des pouvoirs publics. Il y a une montée en flèche de l'épidémie. Un calendrier vous sera communiqué mais il se tiendra sous réserves. Vous avez constaté que ces derniers jours nous avons été obligés de fermer la crèche de Boulazac. Deux enfants ainsi que deux agents se sont retrouvés positifs. Le Préfet attire notre attention sur le fait aléatoire des événements.

M. PIERRE-NADAL : dans le cadre des questions diverses nous souhaiterions aborder un sujet qui a fait l'actualité la semaine dernière. Il est vrai que nous avons des désaccords politiques comme en témoigne le débat que nous avons eu aujourd'hui et que nous en aurons probablement encore. Nous avons eu des désaccords aussi sur l'application de la loi qui nous a conduit au Tribunal Administratif et au Conseil d'Etat. Mais nous voulions simplement vous dire qu'il y a des sujets sur lesquels on estime qu'il n'y a aucune place à la querelle et nous avons été très sincèrement touchés par la déclaration et le témoignage de Fanny Castaignede la semaine dernière sur son vécu. Nous souhaitons lui adresser très personnellement et officiellement, à travers cette déclaration, tout notre soutien dans sa démarche qu'elle entreprend personnellement. Parce que c'est d'abord une démarche personnelle et en aucun cas on doit avoir à influencer quoi que ce soit sur ce qu'elle entreprend. Lui dire que c'est une décision courageuse parce que cela a des conséquences probablement sur sa vie personnelle mais que c'est une démarche qui a un réel intérêt collectif parce que cela apporte un message en direction des personnes qui ont pu être victimes de tels actes. Qu'indirectement le soutien que l'on veut lui apporter aujourd'hui c'est aussi pour montrer que sur ces sujets-là il y a unité de groupes qui peuvent être dans la majorité et dans l'opposition. Bien évidemment, si des démarches étaient entreprises par la municipalité pour aller beaucoup plus loin dans ce sens, vous pouvez compter sur le groupe de l'opposition et réfléchir, dans le cadre de groupes de travail à ces problématiques là pour faire en sorte que ces violences cessent et soient derrières nous. Nous savons qu'il s'agit d'un long travail. Indépendamment de ce qu'on peut se dire en conseil, vous dire ces choses assez simples.

M.le Maire : Monsieur Pierre-Nadal j'ai pris acte. Par contre, Fanny peut vous dire un mot mais à titre d'information et à la demande de l'Etat nous avons lancé un groupe de travail au niveau de l'agglomération sur ce sujet aussi bien dans le cadre du travail que dans la sphère privée. Nous avons cette démarche autour de ces problématiques sur lesquelles il faut être extrêmement vigilant.

Fanny connaît mon soutien. Elle a pris la liberté de m'informer de sa démarche. Je l'ai soutenu et je prends acte de ce que vous venez de dire. J'ai une brève déclaration à faire après.

Mme CASTAIGNEDE : je vous ai déjà remercié sur votre page Facebook, mais évidemment je vous remercie du soutien. Je veux surtout rappeler, que ce que je fais, n'est pas une démarche personnelle, c'est vraiment une démarche collective. Il y a une commission qui a été missionnée par l'Etat pour travailler sur les violences sexuelles faites aux enfants et sur l'inceste. Elle s'appelle la CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences faites aux Enfants). Nous sommes allées, avec Sylvie Longueville-Pateytas et Claudie David, à la réunion de cette commission qui a eu lieu à Bordeaux. Je pense que les mots ne sont pas trop exagérés pour dire que nous avons entendu des choses effroyables. C'est ce que j'ai dit à Monsieur Durand, l'un des Présidents de la commission, je pense que de mon vivant je ne verrai pas d'amélioration mais je souhaite

vraiment que ce travail que j'ai fait en rendant publique aide d'autres personnes et que cela soit constructif pour d'autres. Je suis très fière de l'avoir fait parce qu'à peine j'étais sortie de la radio, j'avais déjà des témoignages de personnes qui ne me connaissaient pas mais qui m'envoyaient des messages en m'indiquant qu'elles n'avaient jamais parlé mais que ça leur était arrivé et de m'écouter cela leur avait fait du bien. Rien que pour cela, je suis très fière de l'avoir fait. Je reçois chaque jour des témoignages d'hommes et de femmes qui l'ont vécu. J'ai reçu le témoignage d'une adolescente de quatorze ans. Je pense qu'il faut vraiment faire tout ce que l'on peut pour appuyer le travail de la CIIVISE. C'est un très beau travail qui est en train d'être fait par une équipe formidable. Ils ont une réelle volonté. Je ne suis pas sûre qu'après cela fasse grand-chose mais en tout cas je crois qu'il faut les aider dans leur travail, il faut les aider à porter des témoignages, ils peuvent être anonymes ou nommés. Si on pouvait relayer dans notre communication municipale le travail de la CIIVISE, parce que l'on a découvert qu'elle n'avait pas de moyens financiers pour la communication. Donc recueillir, encourager les gens à témoigner sans pouvoir communiquer, à part sur une page Facebook et un site internet, c'est assez compliqué. Cela est très important.

Le soutien je le prends collectivement, je le prends pour moi bien sûr, mais pour toutes les personnes qui n'ont jamais parlé et pour les personnes qui m'indiquent qu'elles ne l'ont jamais fait. Il ne faut pas oublier que c'est le fonctionnement même de notre société qui est en cause. C'est comment des êtres humains traitent d'autres humains...En l'occurrence des enfants.

M.le Maire : Monsieur Pierre-Nadal je trouve une certaine dignité à votre déclaration, mais je suis vraiment au regret de faire une mise au point qui pourrait donner l'impression que je méconnaissais le consensus, pas sur l'affaire, mais le consensus est partagé.

Par contre on m'a lu quelque chose qu'a publié Madame Marrant. Je vous mets au défi et je mets au défi Mme Marrant de démontrer que la route des Grands Chênes a été goudronnée. Parce que ce n'est pas anodin lorsqu'on écrit aux élus, lorsqu'on dit que tout le monde sait que le Maire habite aux Grands Chênes, qu'on a goudronné la route alors que nous n'avons pas fait telle ou telle route. Je m'inscris en faux sur ce type de diffusion qui peut porter atteinte à l'intégrité, l'honnêteté des élus, et je mets au défi Mme Marrant de trouver une dépense du moindre centime de la ville pour regoudronner la route des Grands Chênes. Il faudra faire attention parce que cela peut porter atteinte à l'image des uns et des autres et je le dis, très sobrement, ce type de comportement qui semble viser les élus de l'équipe du Maire, mais moi je suis en capacité de défendre chacun. Il vaudrait mieux que l'on s'inquiète réellement de la réalité des choses. L'information qui a été communiquée à Nicolas Duru et à d'autres, en disant que l'on avait supprimé une rue et que la route des Grands Chênes avait été refaite. Je m'inscris en faux parce que cette route n'a fait l'objet d'aucune dépense par la commune.

M.MONTAGUT : je vais vous donner une information. La route des Grands Chênes n'a pas été regoudronnée. Ce ne sont pas des travaux de la Mairie. Les travaux qui ont été réalisés c'était pour refaire l'infrastructure concernant la tranchée qui passe le câble de la ferme photovoltaïque qui relie Eyliac au poste source des Vignauds. Voilà pourquoi la route des Grands Chênes a reçu un revêtement bicouche. Ce ne sont pas des travaux faits pour Monsieur le Maire aux Grands Chênes. Et si je n'ai pas fait regoudronner la route Jean Cocteau de Mme Marrant, j'ai des raisons puisqu'après sa maison il y a deux habitations en construction et je n'ai pas l'intention de refaire cette portion de route pour qu'elle soit endommagée dans six mois par les toupies et les camions de matériaux qui livreront ces maisons. Lorsque ce secteur aura terminé ces constructions d'ici un an, un an et demi, à ce moment-là on envisagera de réparer cette route. Mais je suis conscient que cette route doit être réparée.

M.le Maire : ça c'est le travail normal de rétablissement des voiries par EDF qui a coupé nos routes. Cela a été le cas à Jean Jaurès. Monsieur Pierre-Nadal je vous donne la parole pour clôturer la séance.

M. PIERRE-NADAL : je ne voudrais pas ouvrir un nouveau débat. Il y aurait peut-être une solution très simple pour éviter ce genre de situation. Moi je n'ai pas une lecture aussi assidue que vous de tous les postes des uns et des autres mais peut-être qu'une solution serait que tout simplement la commission voirie se réunisse plus souvent et que dans ce cadre-là, il puisse y avoir une liste très précise et prévisionnelle des travaux en cours sur lesquels on peut avoir un suivi régulier et qui éviterait qu'il y ait toute problématique d'interprétation sur des travaux ici et là. Vous nous aviez répondu que vous refusiez d'établir cette liste. Voilà peut-être la conséquence de ce refus et ce que vous avez constaté pour ces travaux qui ont bien eu lieu mais comme vous l'indiquez n'étaient pas ceux de la municipalité.

M. le Maire : lorsqu'EDF coupe une route, elle est refaite mais ça ne doit pas passer dans une commission communale. Celui qui détériore la chaussée, la remet à neuf quand il a terminé ses travaux. Je ne connais pas le rythme des réunions communales mais pour que Mme Marrant sache que telle rue a été différée il a bien fallu qu'elle connaisse le programme des rues qui était envisagé. Je ne participe à aucune des commissions.

J'ai présenté mes excuses après le débat autour de Fanny, mais je ne peux pas laisser dire, sur un site comme il a été diffusé, que le Maire s'est fait refaire sa route. Il n'y a pas d'éclairage public parce qu'on a voté avec tous les riverains, qu'on ne souhaitait pas d'éclairage public. C'est un peu attentatoire ; la voiture ; les routes refaites. Je vous mets en garde, vous êtes le leader de votre liste. Nous sommes entre nous, à part la journaliste présente, mais prenons des précautions. Il n'y a pas un centime de la commune qui a été dépensé sur la route des Grands Chênes. EDF a réparé les dégâts, n'en parlons plus.

M. DURU : pour information, et je remercie les services avec lesquels nous travaillons. Tous les mois il y a un point travaux qui est diffusé sur le site internet de la ville. Vous pouvez aller le consulter, nous détaillons tous les travaux importants, bien évidemment pas ceux réalisés en régie mais les gros travaux sont décrits dans ce document mensuel. Encore une fois merci aux services et à la communication pour leur travail.

M. FALLOUK : est-ce qu'on se revoit avant l'année prochaine ?

M. le Maire : vraisemblablement avant Noël, si les conditions permettent de se réunir.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20h45

Compte rendu de séance affiché le 25 Novembre 2021